

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Une facile et convaincante comparaison doit permettre à tout esprit équitable de se rendre compte que si la paix du monde est menacée, ce n'est pas par nous !

Elu le 31 juillet, constitué le 30 août, réuni et appelé à la vie le 12 septembre, voici que le nouvel et ancien Reichstag s'est réveillé mort le lendemain. Il a renversé le gouvernement, mais c'est lui qui est tombé... Telle est sa noble et glorieuse carrière.

Son unique séance aura du moins montré à tous que le « cabinet des barons », soutenu par le président du Reich, à l'immense majorité de la représentation nationale contre lui. La presque unanimité pourrait-on dire, puisqu'il a réuni tout juste 32 suffrages sur 600.

En conséquence de quoi le Parlement triomphant a été mis à la porte par le ministère vaincu.

Pourquoi le chancelier von Papen, qui manque moins de scrupule que d'habileté, ne s'est-il pas éparné cette épreuve d'où ne peut lui venir aucun surcroît de prestige ? Pourquoi a-t-il exposé le maréchal Hindenburg à ce rude désaveu ? Lui qui était pourtant facile à dissoudre le Reichstag avant qu'il ait pu dire un mot !

Est-ce maladresse ? Non. Plutôt bravade et mépris. Mépris de la légalité républicaine qu'il veut détruire. Bravade envers l'opinion qu'il veut asservir et dompter. Affirmation hautaine que la Constitution de Weimar n'existe plus que dans la mesure où elle ne le gênera pas et pour le temps qu'il lui plaira de lui accorder.

Il importe bien peu que le décret de dissolution ait été jeté à la figure du Président du Reichstag cinq minutes plus tôt ou cinq minutes plus tard ; qu'il ait précédé ou suivi la phrase sacramentelle « le vote est commencé ». Ce qui compte, ce sont les 600 voix contre les 32 ; c'est le flagrant délit d'illégalité ou s'est volontairement mis ce gouvernement qui se proclame par dessus tout national et qui gouverne contre la nation.

Ah ! ça n'a pas traîné ! Le Président du Reichstag avait juré devant les députés frémissants qu'il saurait défendre les droits de l'assemblée, qu'il la réunirait dès le lendemain envers et contre tous... Bigre ! On allait voir des choses terribles !

Toute cette généreuse ardeur belliqueuse est tombée à plat. Ces terribles défenseurs de la liberté ont renoncé à attaquer ses adversaires dès qu'ils ont compris que ceux-ci ne se laisseraient pas faire. Du moment où ils risquaient de recevoir des coups, ils n'ont plus voulu se battre.

Et l'on n'a rien vu de ce qu'annonçait M. Goering — assez étonné lui-même de se voir déguisé en partisan de la Constitution. Les députés chassés se sont piteusement défilés, l'échine courbée, la tête basse. Le général von Schleicher n'a même pas eu à sortir son sabre. La vue de ses bottes a suffi.

Le gouvernement fera maintenant ce qu'il voudra, comme il le voudra. Qu'il convoque une « énième » fois les électeurs ou qu'il leur ordonne de rester chez eux, le résultat sera le même... Un Reichstag de plus ou de moins ! ça n'est pas pour le gêner.

Le maître véritable de l'Allemagne à l'heure présente c'est le général von Schleicher. Il peut tout ce qu'il veut. Personne ne peut rien contre lui. Il a pour lui les bayonnettes et les mitrailleuses de la Reichswehr. Il a pour lui la lâcheté des social-démocrates qui ne sont que des bêtes à congrès, des marxistes de brasserie et des ronds-de-cuir de la Révolution. Il a pour lui cette insupportable faculté d'obéissance, cette espèce de jouissance que le peuple allemand éprouve à se mettre au garde-à-vous et à pivoter au commandement !

Mais ce n'est pas seulement le sort de l'Allemagne qui dépend de ce gouvernement d'aventure et de hasard ! La réalité de ces choses qui nous apparaît si clairement, les Anglais et

les Américains se créveront-ils les yeux pour ne pas la voir ? Ah ! comme Edouard Herriot a bien fait l'autre jour à Meaux de mettre à la fois tant d'émotion et tant de mesure dans l'appel adressé à la justice et à la clairvoyance du monde !

Ce n'est pas pour les Allemands qu'il parlait ! Mais nos anciens alliés, s'ils sont encore capables de porter sur les choses et les gens des jugements équitables, auront pu comparer le langage de la France qu'on dit provocatrice à celui du général Schleicher qui se prétend menacé !

Comparaison significative ! On a beau dire que la situation est confuse en Allemagne. On a beau s'étonner de cette étrange République dans laquelle on ne sait pas d'où vient la souveraineté, mais où l'on voit bien qu'elle ne vient pas du peuple. Il y a tout de même quelque chose de sûr. C'est qu'une petite équipe de junkers prussiens, par ruse et éfraction, s'est emparée du gouvernement. Et qu'elle exerce un pouvoir de dictature lequel n'a d'autre limite que dans leurs propres sentiments !

Or, ces sentiments se sont manifestés par la réclamation d'augmenter leurs armements guerriers tandis que nous avons diminué les nôtres... Il n'y a rien d'obscur là-dedans. Si non pour ceux qui n'y voient pas clair.

Après cela si l'on croit que la paix du monde est menacée, comment peut-on penser que c'est par nous ?

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT

#### Centimes

On prétend que les finances publiques sont dans le marasme, mais c'est encore une légende mise en circulation par les bolcheviks pour discréditer le pays. La preuve, c'est que, voulant effectuer un versement dans une Caisse de l'Etat, on vient, et même sans cordialité, de me refuser un monnaie.

C'était dans un bureau de poste où j'espérais me procurer des timbres jusqu'à concurrence de deux francs cinquante. Comme les temps sont difficiles, j'avais, auparavant, grulé mes fonds de tiroir, et, retrouvant un lot de centimes, humble vestige des temps florissants d'avant guerre, j'en avais compté la somme nécessaire, n'ayant pas un instant pensé qu'un comptable du Trésor pût m'empêcher de reverser à la France un billion émis par elle. Eh bien ! l'accueil n'a pas du tout répondu à mes espoirs.

« Qu'est-ce que c'est que ça ? » m'a demandé, soupçonneux, ledit comptable.

« Et comme je lui répondais qu'il s'agissait de pièces sonnantes et trébuchantes de bon aloi, mon honneur a ramassé ses vignettes, puis en me coulant le mauvais œil, il a mis fin à l'entretien en me déclarant :

« Pensez-vous que je vais accepter ces cochonneries ? »

Et j'ai dû remporter mon bronze. Seulement, comme j'ai mauvaise tête et qu'ayant raison, j'entends avoir raison, je me suis plongé dans les textes et j'affirme péremptoirement que mon poster a commis un délit. Il ne me fournira pas davantage mes timbres-poste et ne me fera même pas d'excuses, mais il saura, du moins, que je connais la loi.

Elle est formelle, la loi. Elle précise, dans l'article 475 du Code pénal, que : « seront punis d'une amende... ceux qui auront refusé de recevoir les espèces et monnaies nationales. » Et puis, voici les Prophètes : Le décret du 16 août 1810 spécifie que « la monnaie française de cuivre et de billon pourra être employée dans les paiements pour l'appoint de la pièce de cinq francs. »

Ceci affirmé, allez faire un tour dans le commerce ou l'industrie, chez le boucher, le gargarier, l'apothicaire ou le marchand d'essence, voire même chez le percepteur qui, pourtant, nous invite impérieusement à verser et même à recevoir, et offrez en centimes les 4 fr. 96 que vous avez le droit indiscutable de proposer ; nous ne dirons des nouvelles de la réception.

En fait, malgré le Code, malgré la Cour de Cassation et sa jurisprudence, les centimes constituent peut-être une monnaie, mais une fausse monnaie si j'ose dire, puisque personne ne les accepte, à moins de les proposer... avec la main du militaire. Et encore !

Seulement, à défaut de demi-sou, comme vous n'avez pas le moyen pratique de payer exactement une foule de petites sommes indistinctes, comme une litre de quelque denrée dont le kilo unitaire coûte par exemple 1 fr. 35, vous perdez à chaque coup deux centimes et demi. Je sais bien que le commerçant déclare qu'en pareil cas il force un peu la pesée ? Oui ! on dit comme cela des tas de choses !

Daniel BRICE.

## Informations

### La convocation du Parlement

En même temps que le décret convoquant le Parlement, le « Journal Officiel » publie l'ordre du jour des deux Assemblées pour le vendredi 16 septembre.

L'ordre du jour du Sénat porte : « A 15 heures, séance publique. 1. Tirage au sort des bureaux. 2. Fixation de l'ordre du jour. »

Celui de la Chambre indique : « A 15 heures précises, séance publique. Dépôt de projet de loi. »

### Projet franco-italien-allemand

M. Georges Bonnet s'est entretenu avec la délégation anglaise et a poursuivi ses pourparlers dans la matinée.

Un sous-comité mixte des acheteurs et des vendeurs a examiné le projet franco-italo-allemand relatif à la revalorisation des céréales, et les délégations qui y sont représentées y ont donné tour à tour leur adhésion.

### Le gouvernement du Reich

Le gouvernement du Reich se prépare à prendre sous sa domination la police prussienne, forte de 70.000 à 80.000 hommes.

A cet effet, le docteur Bracht, qui, comme commissaire du Reich pour la Prusse, remplit actuellement les fonctions de président du conseil prussien, serait nommé ministre du Reich, en même temps qu'un décret-loi placerait la schupo prussienne sous l'autorité du Reich.

Cette réforme serait dans la ligne de la politique suivie par le cabinet von Papen-von Schleicher, en vue de la suppression de la dualité Reich-Prusse, mais elle aurait aussi des motifs politiques immédiats.

### Un vœu de Hindenburg

Le président Hindenburg a adressé aux membres du 12<sup>e</sup> Congrès des Associations sarroises un télégramme pour exprimer ses vœux de voir bientôt le territoire sarrois revenir à la mère-patrie.

### Au pays des Soviets

La presse anglaise, en annonçant le complot découvert contre le dictateur Staline, voit dans cette conspiration le prélude d'un important bouleversement dans l'organisation des Soviets. Elle souligne le mécontentement général qui se manifeste, tant chez les paysans que chez les ouvriers, contre le présent régime.

Clément Vorochiloff, commissaire des Soviets à la guerre, très populaire dans les rangs de l'armée, comme parmi la masse des paysans, serait lui-même impliqué dans la conspiration. On sait qu'il a toujours été un dangereux adversaire de Staline.

Celui-ci, qui était absent de Moscou lorsque le complot contre sa vie fut découvert, est rentré aussitôt.

### Un concordat

La conclusion d'un concordat entre la Curie romaine et le gouvernement bulgare est imminente. Il est probable que la Diète bulgare, qui reprendra ses travaux le 21 septembre, sera saisie d'un projet de loi portant ratification de ce traité.

### Aux confins du Maroc

Des informateurs indigènes venant de Cap-Juby, font connaître que le rezou qui eut récemment un violent engagement avec nos troupes de Mauritanie, s'est reformé malgré les pertes subies au cours de la poursuite par les avions.

Son chef, qui serait le cheik Mohamed el Hanou, et non Mohamed Hamadi, ainsi qu'il avait été dit, a essayé, mais sans succès, de rallier quelques fractions S'Boula afin de former des rezouzz numériquement très importants.

Mais cette tribu, très préoccupée par les positions des troupes françaises sur le Draa et inquiétée d'une avance éventuelle de ces dernières, n'a pas répondu à l'appel de Mohamed et Hanou.

### Aux Indes

Gandhi sera vraisemblablement relaxé le 20 septembre, c'est-à-dire à la date où il se propose de commencer le jeûne qu'il est décidé à observer, jusqu'à ce que mort s'ensuive, afin de protester contre la décision de Mac-Donald dans la question communale. Le nouveau statut aurait en effet pour conséquence de séparer définitivement les « parias » de la société indienne. Les chefs hindous, font des efforts désespérés pour sauver la vie de Gandhi, essayant de dans la communauté hindoue et leur offrant à cette fin des conditions avantageuses.

Cependant, la correspondance de Gandhi et du premier ministre, publiée récemment, montre que d'autres causes ont poussé Gandhi à entreprendre cette forme de suicide.

Le gouvernement, se rendant compte de la gravité de la situation et des répercussions désastreuses que la mort de Gandhi aurait dans le pays, estime plus sage de le relâcher. Un meeting monstre est organisé pour persuader Gandhi d'abandonner son jeûne.

### En Mandchourie

Les services ferroviaires du nord de la Mandchourie ont été complètement désorganisés par suite des attentats de brigands. On signale deux nouvelles attaques, l'une sur la ligne sud de Kharbine et l'autre sur la section nord du chemin de fer. Dans les deux cas, plusieurs voyageurs ont été tués ou blessés et d'autres, parmi lesquels se trouvent des Russes, ont été emmenés par les brigands.

### Japon et Mandchourie

L'empereur a approuvé la reconnaissance par le Japon de l'Etat du Man Tchou Kou. En conséquence, des instructions ont été télégraphiées par M. Ushida, ministre des affaires étrangères japonais, au général Muto, afin qu'il se rende à Tchang Tchoun pour signer le traité de reconnaissance de la nouvelle République.

### EN PEU DE MOTS...

— Le docteur Ulbrich, miss Edna Newcort et le professeur Puscoulo sont partis mardi de New-York, à bord d'un avion pour Rome sans escale.

— On peut voir actuellement à Paris une femme qui dans son système pileux extraordinaire et certaines particularités physiques semble apparentée à l'espèce des gorilles.

— Une jeune fille de Bâle qui faisait l'ascension de Duesseldorf, dans le Maederthal a fait une chute d'une hauteur de 200 mètres et s'est tuée.

— Un immense incendie s'est déclaré dans le village de Biltingen qui a 240 habitants et est situé à 1.200 mètres d'altitude. Dix maisons et dix granges ont été la proie des flammes.

— M. Herkowitz, 31 ans, professeur au lycée de Brest, qui faisait une promenade en mer avec sa femme s'est noyé.

— Le sultan du Maroc, revenant de Caïro, a échappé à un accident d'auto, en arrivant près de Limoges, l'auto a dérapé, mais les occupants n'ont pas eu de mal.

## NOS ÉCHOS

### Mariage de prestidigitateur.

Dans la nouvelle mairie du cinquième arrondissement de Paris, M. Collignon, doyen des adjoints de France, a uni par les liens du mariage M. Hassan Mohammed Chérifian Desouki, du Caïre, à Mlle Henriette Léonard, de Paris.

Desouki ? Ce nom vous dit-il quelque chose ? Desouki, c'est le nom légal de Guili-Guili, « prince des prestidigitateurs », prestidigitateur des princes...

Guili-Guili a fait le tour du monde, exécuté des tours devant tous les souverains possibles des cinq continents. Son livre d'or est un recueil unique d'autographes. Il fut appelé par dépêche à donner une seule soirée chez Mrs Vincent Astor, à New-York (l'une des quatre Cents) et repréna le bateau le lendemain pour l'Europe.

Bien entendu quand un prestidigitateur se marie, la cérémonie n'est pas une cérémonie ordinaire.

Les invités craignaient que Guili-Guili ne fit à l'honorable M. Collignon la sale blague de lui substituer le Code. Guili-Guili fut d'une sagesse exemplaire pendant toute la cérémonie. Mais comme M. Collignon allait se retirer, il lui remit discrètement un billet de cent francs... qu'il avait trouvé le moyen de lui enlever pendant la cérémonie.

Heureusement que Guili-Guili est honnête !

### Poète.

On a publié récemment à Toulouse un recueil de quatrains dont il n'y aurait rien à dire, s'ils n'encadraient de belles photographies représentant des dames nues aux poses diverses.

C'est peut-être un moyen de donner un sens à des vers qui n'en ont pas toujours ; et si les poètes illustraient ainsi leurs recueils, ils ne pourraient plus se plaindre qu'on ne les lit pas.

Le poète Toulousain a bien compris d'ailleurs ce qu'il devait aux agréables personnes qui avaient consenti à confier leurs beautés à son livre. Aussi peut-on lire sur la page de titre :

« Les photographies sont de Marie Adam ; les corps sont ceux de Mesdemoiselles Berthe S., Jeanne O., et Lucy M. »

Ainsi chacun, ou plutôt chacune a la part qui lui revient. Mais pourquoi le poète n'a-t-il pas mis les adresses et les noms de réception ? Il est vrai que, sur les bords de la Garonne, tout le monde doit être au courant.

### Histoire de cheveux.

Un patient statisticien anglais s'est aposté dans une gare de Londres pour dénombrer les cheveux longs et les cheveux courts portés par ses aimables compatriotes.

Il est parvenu à observer qu'en 1930 on comptait 126 femmes à cheveux

### CEUX DE CHEZ NOUS

## POETE ET PAYSAN

Un vrai paysan, un vrai poète. Un nom jailli du sillon, grenu et doré : Froment. Un tragique destin qu'ont touché et là les feux de l'amour et les reflets de la gloire. C'est assez pour entretenir autour d'une rustique mémoire cette tendre et fidèle lumière qui était, de la Bretagne de Noël du Fait à la Gascogne de Jean-François Bladé, l'âme des veillées d'autrefois.

Paul Froment est né en 1875 dans une pauvre maison du Quercy à Floressas. Ses parents cultivaient peut-être cinquante boisselées de terre : quelque blé, un peu de mil, les dernières vignes. Tant que le raisin donna, et il donnait vraiment, royal, divin, sans soufres ni bouillies, n'exigeant que la taille et l'épamprage, il enchantait les plus mornes misères. On ne trinquait jamais mieux qu'en ce pays d'Oit où le plus gieux était le plus gai, Paul Froment vint au jour au moment du grand drame des vignes. Gustave Guiches a écrit un beau roman, *L'Ennemi*, sur ce phylloxera qui dévorait les vignobles, les fortunes, laissant la terre et les âmes à nu. Sans doute manqua-t-il du bon vin à la jeunesse du poète. Il eût gardé ce contentement qui est force et passe richesse. Il eût vécu. Nots arriens, sur le rayon occitan de notre bibliothèque, à côté de Jasmin, de Mistral, de Vermeuzou, de Perbosc... un Froment plus dru, plus plein, plus épilé.

Ce fils de paysan, déchaux l'été, en sabots l'hiver, a fréquenté jusqu'à douze ans l'école du village. Ensuite il a manié le bigot, affirmé ses poignets sur les mancherons, appris à viser droit en ouvrant la raie. Comme l'enfant du pauvre labourneur dans la vieille chanson poitevine, son père, en effet, le met à la charrue « n'a pas encore quinze ans ». Bientôt — « malheureux ceux qui partent » — il va travailler dans les fermes voisines, il se loue, il est baillé. Mais les dieux décorant sa route. C'est ainsi que, né à Floressas, nous le trouvons un jour à Bélugues (qui veut dire étincelles), puis à la ferme du Laurier.

C'était encore le temps des chansons de labour. Les bœufs ne marchaient qu'an bouvier ou à la grande. Il leur fallait cet accompagnement, cette présence du rythme et de la voix humaine qui, depuis les Gaulois, inventeurs de l'araire, règle le pas et fait oublier la peine. Froment « trouvait », et comme le dimanche au bout de la semaine, au bout du sillon était le vers, au bout de la journée le poème. Une petite feuille de langue d'oc *Lou Calet*, qu'il achète par hasard ou ramasse à l'auberge, lui révèle des voisins de l'Agénois qui chantent comme lui. C'est à Villeneuve, une sorte de vallée florentine dont les filles aux clairs foulards sont réputées pour la beauté de leurs seins et de leurs yeux.

Ses vers transcrits à la veillée sur le papier du colporteur, Froment les offre au *Calet*. C'est de l'huile à la lampe. Il est accueilli, fêté, soutenu. On l'applaudit bientôt à la fête de la foire de l'Escole moundino. Il publie avec ses pauvres gages, ses pistoles de bouvier nouées dans un coin du mouchoir, son premier recueil *A travers regos*. La régo (riga), c'est la raie du labour. Il a vingt ans. Frédéric Mistral en deux colonnes de l'*Aioli* salue, sacre le poète du sillon « que la muse a fleuri ».

Voici Froment devenu un objet de curiosité, on le désigne au passage — comme Horace, comme Marot. Il s'en amuse, mais n'en continue pas moins à mener les bœufs. En 1897, l'Académie des Jeux Floraux, laquelle est d'oc et d'oïl — *his idem semper honos* — lui décerne l'aiglet d'argent pour le manuscrit de *Flous de pringo*. Le petit valet

courts et 108 à cheveux longs, alors qu'en 1932, 59 têtes à cheveux courts s'effacent devant 103 toisons longues. Nous ne garantissons point qu'à Desauville ou Biarritz la proportion soit la même, mais nous ne discuterons pas, de peur d'être accusé de vouloir couper les cheveux en quatre.

### A 2.000 mètres.

Le nouveau président du Reichstag, M. Goehring, fut, pendant la guerre, un aviateur de valeur ; il commanda en 1918 la célèbre escadrille de chasse de von Richthofen.

On lui demandait récemment s'il avait rencontré des Français depuis la guerre.

de ferme fit comme Hugo et quelques autres : au bijou de Clémence Isaure, il préféra un billet de cent francs, qui valait alors cinq louis. En automne, le recueil parut. Un de nos confrères, type du grand lettré de province, Francis Marateuch, qui avait accueilli Froment dans ses premières rimes et l'avait guidé dans ses lectures, contaient en une savoureuse préface la vie rurale et poétique du petit paysan de Floressas.

Ces fleurs de printemps, Froment les emporta dans sa giberne ; il venait d'être nommé soldat de deuxième classe au 121<sup>e</sup> de ligne à Lyon. Et là on vit bien qu'il était un plant du Quercy. On l'appela, il venait au devoir. Il le dit. Mais dans la brumeuse cité si ardente ensemble et si raisonnable, si froide et si glorieuse, il pâtit de regret. Il lui manquait l'odeur des pierres et des chênes sous la pluie, et le soleil, et le vin des vignes nouvelles, et les deux tours de Floressas, et la liberté. Il lui manquait aussi cette « fillette brune » qui ne l'avait point écouté, mais qu'il aimait toujours. La caserne lyonnaise enfin ne lui rendait pas cette souriante curiosité, cette flatteuse audience dont il commençait de goûter les douceurs au pays d'oc et qui mettait de la confiance, de la promesse et de l'amitié dans l'atmosphère. Sourdes ou avouées, toutes ces disgrâces, il les lamenta dans ses derniers poèmes amers, inachevés, découragés. Mistral, qui avait deviné son âme délicate et le venait à la grande gloire occitane, l'avait recommandé à un ami lyonnais, M. Eugène Vial. L'attentive sympathie de l'érudit et du lettré rhodanien ne put avoir raison de la désespérance et de l'exil. Aux Roches-de-Condrieu, dans l'Isère, des rivières retirèrent du fleuve le corps d'un soldat...

« L'humble et charmant poète-labourneur » avait-il été tué, comme le croyait Mistral ? S'était-il donné la mort comme d'autres l'ont prétendu ? C'était « au retour d'une permission passée à Floressas » et il avait écrit, un jour, quatorze vers désolés sous ce titre : « Sonnet d'un poète avant de s'aller noyer ». Grâce à M. Georges Leygues, le poète repose dans son petit cimetière quercynol. On se plaît à penser que chaque printemps, une jeune fille de là-bas lui apporte une gerbe de ces marguerites des prés où il aimait à voir — ce fut le plus clair de sa fortune — une piécette d'or sur un écu d'argent.

Mistral, Mariéton, Marateuch, Vermeuzou, Perbosc... avaient bien vu, Ce lui-là portait le signe... Occitania réédite aujourd'hui cette œuvre de terroir devenue introuvable ; tous les amis de la poésie et de la langue d'oc doivent des remerciements à M. E.-H. Guizard et à ses trop discrets collaborateurs.

Paul Froment a commencé par dire les plaisirs, les ennuis, les travaux de chaque jour avec des mots de terre et de sève, de malice et de vaillance. C'est encore menu, parfois, mais à la revivante, le soleil frappe le soc. Regardez l'équipe, au matin, sur le front des bœufs mûrs quand, pour bénir le travail, avant le premier coup de faucille, tout le monde fait le signe de la croix. Ecoutez l'antique chanson qui cadence le jeu des « volants ». La sueur qui ruisselle n'empêche pas cependant de regarder les jambes des moissonneuses, mais ce plaisir se paie d'une blessure, car l'acier point et taille dans la chair du curieux comme dans les chaumes. Une autre fois, le bouvier se confesse d'avoir volé un baiser à la pastouze : « Si tu le lui as pris, rends-le-lui », prononce le curé.

Il y a les croquis de l'âtre, de la cuisine.

LÉON LAFAGE.

### Lire la suite en deuxième page

— Non, fit-il, la dernière fois que j'en ai vu un, c'était à 2.000 mètres d'altitude ; mon interlocuteur s'appelait René Fonk.

### Lunettes noires.

Il y eut récemment une véritable conférence à Downing Street. Une conférence d'oculistés.

Il s'agissait de savoir si on imposerait au premier ministre le port de lunettes noires. On écarta finalement cette éventualité.

Depuis, M. Mac Donald assure en riant : — Je trouve la situation beaucoup moins... sombre.

LE LISIUR.

# Chronique du Lot

Ceux de chez nous

## POETE et PAYSAN

(Suite de l'article de première page)

Il y a les croquis de l'âtre, de la cuisine où se tiennent les servantes, les valets et les chats, ou l'hiver, plus feutré, au début, rit de ses chaussettes rapetassées, des reproches de ses maîtres, de son lit à l'étable, du jour trop tôt levé, de la maigre pitance et de la pâle piquette; il garde le cran de sa jeunesse et de sa race, sa noblesse de laboureur plus fier qu'un roi. Il se présente à nous dans un sonnet dont la traduction ne voile pas tout à fait le timbre: « Si quelqu'un demande qui je suis... De quel droit ma plume rimaille... Sachez que Dieu m'a fait ainsi... Mais ne m'a donné sans mi maïlle... Et petit valet qui travaille... Depuis l'aube, jus qu'à la nuit... Si je n'ai pas de foi, je mange de la paille... Mais je me contente de ce que j'ai... Sur le chemin du berceau à la tombe... Voilà vingt ans bientôt, de pech en combe... Avec mes sabots, je marche en haillons... D'argent, pas un brin, et d'esprit guère... Et je mourrai comme mon père... Paysan de la fête aux talons... »

Nous avons dépassé le croquis; voici le tableau. La lune qui se lève rougeâtre à la ligne des coteaux, telle la gueule d'un four. Le vent fol brandit un arbre agaç. C'est un mitron, la fourche au poing, enroulant ses fagots... Mais peut-être faut-il voir là-bas un trou de l'enfer; il semble alors qu'on aperçoive Lucifer enfourant les damnés comme du bois mort.

Sa forme se resserre et sa pensée mûrit. La lecture, la solitude — celle des champs et celle de son cœur — éveillent en lui de longs échos qui viennent du fond des temps. Sa misère, son inquiétude de petit valet, d'homme de labour se hausse au grand problème. Il dit la sûre navigation des astres dans l'infini, il lève les yeux vers l'éternel mystère: « Nous traversons l'océan toujours, jamais la rive... La rive, il la trouva pour sa part misérable, le 15 juin 1898, aux Roches-de-Condrien, [Du « Figaro »].

Léon Lafage.

## Edouard Herriot à Gramat

Le Comité d'organisation de la manifestation du 25 septembre prochain, réuni en assemblée générale, a élaboré le programme suivant:

10 h., rassemblement dans la cour de la gare; 10 h. 30, réception de M. Herriot dans le salon de la gare; 10 h. 45, départ du cortège; 11 h., stationnement au monument aux morts. Dépôt d'une gerbe par M. le président du Conseil; 11 h. 15, réception à l'hôtel de ville où un vin d'honneur sera offert à M. Herriot; 11 h. 30, dislocation; 12 h., 30, grand banquet au cours duquel un important discours politique sera prononcé par M. Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.

Le programme établi en collaboration avec les milieux intéressés est définitif et irrévocable.

Le Comité.

## COMITÉ D'HYGIÈNE SOCIALE

Le Comité d'Hygiène sociale et de Défense contre la Tuberculose a l'honneur d'informer la population du département du Lot que les consultations des dispensaires ont repris le 1<sup>er</sup> septembre avec l'organisation suivante:

A Cahors, rue Joachim-Murat, les consultations seront faites le mardi et le samedi, à 9 h., par M. le Docteur Fourgous, médecin-chef des dispensaires.

A Figeac, Gourdon et St-Céré, les consultations seront assurées par M. le Docteur Dulac, médecin-adjoint des dispensaires.

A Figeac, Hôpital civil, les mercredi et vendredi, à 9 h.  
A Gourdon, rue Cardinal-Farinée, le mardi, à 9 h.  
A St-Céré, avenue Bourseul, Maison Rouffin, le samedi à 9 h.

## Légion d'honneur

Notre compatriote, M. Tillet, ancien soldat du 7<sup>e</sup> d'infanterie, mutilé de guerre, pensionné à 100 0/0, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

## EDEN

JEUDI — SAMEDI et DIMANCHE en soirée (dimanche matinée)  
PREMIERE PARTIE

A 21 heures.

Actualités parlantes Fox-Movietona. Magazine Paramout, parlé. Chansons, Attraction chantée par Saint-Granier.

Degrévé, Sketch avec Prince Rigadin, parlé. Les nouveaux mariés, Comédie parlée. Agence matrimoniale, Sketch parlé avec Dréan.

DEUXIEME PARTIE

Vers 22 h. 30.

La meilleure comédie Paramount de la saison 1932.

## Le Cordon Bleu

de Tristan Bernard avec

Jeanne Heibling, Pierre Bertin (de la Comédie Française), Baron fils, Lucien Baroux, Cora Lynn, Maurice Logrenée, Pitoulo, Madeleine Guitty et Marguerite Moréno.

## Gustave Guiches aux fêtes de Luzech

Honneur et louange à la commission des fêtes de notre jolie petite ville et à son président, M. le Docteur Pélissier! Grâce à leur intelligence et à leur dévouement, nos fêtes font mieux que rester dignes de leur renommée. Elles en acquièrent une plus grande d'année en année.

Ce n'est pas leur faute si un orage stupide et exaspérant est venu, le soir du jeudi, noyer le feu d'artifice et empêcher la « Fête de nuit à Versailles » qui promettaient d'être splendides.

Mais quelle belle revanche anticipée — si l'on peut ainsi dire — à la Félibrée! Dans la grande prairie ombragée, aimablement prêtée par la famille Larguie, ce fut la plus jolie fête du cœur et de l'esprit que l'on puisse imaginer. Voilà vraiment une idée charmante et une parfaite réalisation dont il faut féliciter, d'abord, ceux qui l'organisèrent.

La participation — annoncée par le Journal du Lot — de notre célèbre compatriote et ami, Gustave Guiches, avait sans aucun doute contribué à y attirer cette grande foule heureuse d'entendre glorifier, par un maître-écrivain de la langue française, le charme émuvant et savoureux de notre chère langue poitevine.

Et ce fut un enchantement d'écouter Gustave Guiches s'exprimer dans « lou patoués dé sa maïré ». Nous ne pouvons pas espérer restituer ici cette délicieuse causerie. Disons seulement que Gustave Guiches a magnifiquement prouvé par cet exemple que notre langue populaire est un instrument avec lequel on peut traduire les plus fines pensées et les plus grands sentiments: ironie, tendresse, enthousiasme, émotion... La péroraison de l'éminent écrivain fut un hymne lyrique à « notre bienfaisant langage » qui provoqua une longue ovation du public emballé! Pour exprimer la reconnaissante admiration de l'auditoire, M. le Maire et M. le Président de la commission donnèrent l'accolade à Gustave Guiches pour qui ses compatriotes ont autant de fierté que d'affection.

Cette fête avait d'ailleurs réuni les noms les plus célèbres du Félibrige régional. On entendit et on acclama ensuite, M. l'abbé Cubaynes, le délicieux poète et le grand maître es-joux floraux. Puis, notre précieux et si populaire collaborateur Lagaspie dont nous n'avons pas à dire le talent, mais dont nous pouvons bien dire que son succès fut très grand. Ensuite on entendit avec ravissement la voix superbe de Mlle Molinié qui chante avec un art consommé; MM. Lacombe, Couaillac et Pradines qui n'étaient pas les moins brillants de cette gerbe magnifique.

La « Fête de Nuit à Venise », donnée le soir, de même que les jeux nautiques de l'après-midi furent dignes de Luzech et de la grande foule qui vint les admirer.

Quant à la « Félibrée » elle restera longtemps dans le souvenir de tous.

## Le château de Castelnaud-Bretenoux

L'acceptation du château de Castelnaud-Bretenoux, don de M. Mouliérat, a été différée. Le décret d'acceptation ne sera signé qu'après avis du Conseil d'Etat à propos duquel certaines précisions ont été demandées à l'administration des domaines.

M. de Monzie, ministre de l'éducation nationale, veut assurer à la nation le plein bénéfice artistique de ce cadeau, sans contre-partie de charges pour le budget.

## PALAIS des FÊTES

## RÉOUVERTURE

JEUDI 15, SAMEDI 17, DIMANCHE 18  
Matinée et soirée

## POUR UN SOIR

Grand film parlant français d'après la nouvelle inédite de R. de Lisle avec

Colette Darfeuil, Régine Dhaby, Cécile Andersen, Jean Gabin, Guy Ferrand, Georges Melchior. Voie triomphale, avenue de luxe et de rêve, les Champs Elysées attirent et retiennent. De toutes ces promesses celle du « Lido » accroche le regard d'un jeune officier que l'union-forme de la marine rend encore plus mâle, plus élégant. En compagnie de son commandant, il y pénètre au moment où la vedette y chante l'air à la mode: « Pour un soir ». Intrigué, séduit, le lieutenant questionne son supérieur. Ce dernier cherche à se souvenir. Il a connu cette femme, où?...

C'est lors de la malheureuse affaire de ce pauvre matelot qu'il a dû instruire devant le Conseil maritime et qui pour avoir rencontré cette sirène en devint le jouet... C'est le douloureux roman de celui qui ne fut aimé que « Pour un soir ».

En complément MONTE-CARLO

Une production du réalisateur de Parade d'amour avec Jeannette Mac Donald et Jack Beckanan. Location gratuite. Téléphone 276.

## Conseil d'Arrondissement

M. Capmas, conseiller d'arrondissement de Puy-l'Evêque, a présenté les vœux suivants dans la session du Conseil d'arrondissement de Cahors.

1<sup>o</sup> Le Conseil d'arrondissement, ému par le désastre causé cette année à nos vignobles par les maladies cryptogamiques et considérant que seuls les traitements effectués en temps voulu ont donné de bons résultats, Emet le vœu: qu'un service de renseignements soit organisé dans le but de signaler rapidement à toutes les communes viticoles les époques les plus propices aux sulfatages.

2<sup>o</sup> Considérant que la rémunération des gérants des cabines téléphoniques grève trop lourdement le budget des petites communes, demande qu'on allège ces charges avec les fonds obtenus par le relèvement du tarif des communications.

3<sup>o</sup> Le Conseil d'arrondissement de Cahors en remerciant l'Administration des Tabacs d'avoir bien voulu autoriser la culture du Paragony dans quelques communes du canton de Cahors, constate avec regret que la même faveur demandée pour Montcabrier n'a pas été accordée. Pourtant les terrains légers de cette commune seraient particulièrement et presque uniquement aptes à produire du bon tabac à fumer.

Le Conseil espère que cette omission sera réparée dans un esprit de justice et d'équité.

Ces vœux ont été adoptés.

## L'illégitime curiosité

Un producteur d'asperges ayant vendu des bottes de 1 kg. 500 à un revendeur avait glissé à l'intérieur de l'une d'elles un petit billet: Cette botte a été vendue par moi 3 fr. Prière au consommateur de me faire savoir ce qu'il l'a payée.

Le consommateur la paya 12 fr. Mais où l'affaire se corse c'est que ce consommateur fit savoir au revendeur qu'il perdrait sa clientèle. Si bien que celui-ci assigna notre producteur en 1.000 francs de dommages-intérêts!

L'affaire se traita en conciliation devant le juge de paix, et le producteur consentit à donner une indemnité de 50 francs!

Nous livrons cette petite histoire aux commentaires de nos lecteurs.

## Gendarmerie

Notre compatriote M. Singlande, gendarme à St-Etienne (Loire), est nommé, sur sa demande, à Latronquière.

## SUBVENTION AU SYNDICAT DE CAHORS-EST

Nous sommes informés qu'une subvention de 2.000.000 est accordée par le ministère de l'Agriculture au syndicat d'électrification de Cahors-Est.

Cette importante subvention permettra de mener à bonne fin les travaux en cours et de terminer l'électrification de cette partie du département.

M. de Monzie, ministre de l'éducation nationale, a été informé de cette heureuse nouvelle par M. le Ministre de l'Agriculture.

Pour préciser nous devons ajouter qu'il s'agit de la quatrième et dernière tranche de subvention aussi bien principale que complémentaire, s'élevant à 45 0/0 des dépenses réellement faites. Elle montera exactement à 2.185.000 francs.

## Les affaires d'avortement

Actuellement, un revirement très prononcé s'est produit dans la région de Bretenoux, notamment à Bagnac, en faveur du docteur Molinié.

Des pétitions circulent dans la région demandant la mise en liberté provisoire du docteur.

Ces pétitions se couronnent de signatures.

## Prévoyance sociale

L'« Officiel » publie la liste des titulaires des médailles d'honneur de la prévoyance sociale.

Le Lot ne figure pas dans cette liste.

## Noyée

Samedi, au moment de se mettre à table, M. Camille Soulié, propriétaire à Bretenoux, ne voyant pas sa belle-mère, Mme Mazeyrre, dans le jardin, sortit à sa recherche.

Il s'avança sur le bord de la Cère et aperçut le corps de sa belle-mère dans l'eau, la tête plongée vers le fond du ruisseau.

Il appela au secours, le corps de Mme Mazeyrre fut retiré de l'eau. Malgré tous les soins, la pauvre femme n'a pas pu être ranimée.

Mme Mazeyrre avait dû aller chercher de l'eau pour la volaille qu'elle élevait dans le jardin tout près du ruisseau.

Comme le terrain est en pente et était détrempé par les dernières pluies, Mme Mazeyrre a dû glisser et est tombé dans l'eau profonde à cet endroit.

## Tombé d'une échelle

M. Gilbert, propriétaire aux Crozes (Selviciac) était occupé à placer des ficelles pour la récolte du tabac, lorsque, à la suite d'un faux mouvement, il tomba du haut de l'échelle et se fractura le bras gauche.

## CAHORS

### Au sujet des accidents de la route

En temps normal, la rubrique des « accidents de la route » est toujours assez bien fournie. Mais ce n'est rien en comparaison avec la rubrique du temps des vacances.

C'est l'époque des randonnées, du tourisme. C'est le moment où des « visiteurs » passent en trombe sur les routes, dans les villes qu'ils viennent... visiter!!!

Et c'est l'époque où la liste des accidents de la route est la plus longue. Il n'y a pas à discuter: il en a toujours été et il en sera toujours ainsi.

Toutefois, les pouvoirs publics se sont émus de cette série noire et c'est ainsi que le ministre de la santé publique vient de constituer sous sa présidence une commission d'étude des causes pathologiques des accidents d'automobile. L'arrêté est motivé de la façon suivante:

« Les accidents d'automobile, dont la multiplicité et la quantité constituent par les morts et les invalidités graves qu'ils entraînent, un péril croissant pour notre population, ont, pour le plus grand nombre, des causes pathologiques qu'il importe de dégager.

« Les lourdes digestions et les libations des sorties dominicales ont leur part de responsabilité. Mais il faut tenir compte des états mentaux légers si nombreux qu'aggrave la vitesse, qu'excite le dépassement des autres véhicules, etc. D'autre part, la fatigue de longues heures passées au volant amoindrit et annihile l'attention et les réflexes.

C'est pour étudier les problèmes physiologiques et médicaux que posent les trop nombreux accidents d'automobile et en dégager les enseignements qu'est instituée une commission spéciale.

Nous sommes persuadés que les membres de cette commission examineront la question avec compétence et sur toutes ses faces.

Mais empêcheront-ils les amateurs de la grande vitesse de se livrer à leur plaisir? Obligeront-ils les conducteurs à être à jeun quand ils tiendront le volant?

Il est certain que bien des accidents proviennent des « lourdes digestions et des libations » ou d'un manque de repos.

Tout récemment, dans le Lot une auto a heurté un platane parce que le chauffeur s'était endormi au volant. Il avait passé la nuit à une « boto ».

Nous souhaitons que la commission spéciale parvienne à ramener à plus de prudence les chauffeurs, ce qui aurait l'avantage de réduire le nombre d'accidents dont les piétons sont, trop souvent, les victimes.

L. B.

## A LA PENSEE

CAHORS

### REOUVERTURE

Samedi 17 septembre

#### Passage clouté

Enfin! on fait à Cahors ce qui est fait dans les villes voisines. Un passage clouté vient d'être posé sur la route nationale, au pont de St-Georges, en face de la statue de la Vierge.

Ce passage indique aux conducteurs de véhicules qu'ils doivent prendre leur droite, arrivés à cet endroit.

Il faut espérer qu'ils en tiendront compte. Mais...

Ainsi, on a placé place Clément-Marot, des poteaux indicateurs, indiquant aux conducteurs de véhicules la route qu'ils doivent prendre.

Cela n'a pas empêché un camion d'aller se jeter, au tournant du quai, contre la grille du monument de Clément-Marot.

S'il avait observé les indications de l'inscription qui est sur le poteau, planté au milieu de la place, cet accident ne serait pas arrivé.

#### Chez les planteurs de tabac

Dimanche a eu lieu, dans une salle de l'hôtel de ville de Cahors, une réunion de planteurs de tabacs, présidée par M. Delpont.

M. Emile Delmas, secrétaire général de la Confédération nationale, a exposé le compte rendu du Congrès de Strasbourg.

Il a été approuvé par les planteurs. Puis il a été procédé à la désignation des experts pour la livraison de la récolte 1932.

Les mêmes experts de 1931 ont été désignés.

#### Accident

M. Astruc, contremaître dans les ateliers de scierie Calabrézi et Cie, occupé au brasage d'une scie, s'est fait une piqûre au médus de la main droite.

Cette piqûre a occasionné un panaris et entraîne pour M. Astruc une incapacité de travail de 15 jours.

#### En forgeant

En forgeant une pince en acier, M. Boniron, mécanicien à l'entreprise le Guillon, a été blessé à la main gauche. 15 jours d'incapacité de travail.

#### Les vipères

M. Sarrazin, du village de Barra-des (Bio) a tué deux vipères.

## Contre le retour au droit commun

Un plaidoyer pour le maintien à Cahors du « statu quo » en matière de loyer.

Nous recevons la lettre suivante. Elle expose une question sur laquelle on peut différer d'avis avec son auteur, mais qui est, en tout cas, d'un vif intérêt. La voici:

Nous apprenons que la Ligue des propriétaires de la ville de Cahors demande en matière de loyer le retour au droit commun.

Nous ne saurions trop insister et tout particulièrement auprès de la municipalité pour que l'avis qu'elle émettra sur cette délicate question fasse l'objet d'une étude très approfondie.

En effet, si dans d'autres villes, et nous en connaissons bien peu, le retour au droit commun a été acquis, c'est que le grand nombre de constructions nouvelles a permis aux municipalités de prendre elles-mêmes cette décision.

Il existe, en effet, dans ces villes de nombreux locaux vacants, locaux affichés aux prix et nombre de pièces en vertu même des prescriptions de la loi.

Il n'en est malheureusement pas ainsi à Cahors où la population, par rapport à celle de 1914, s'est accrue de telle façon que les quelques constructions nouvelles ont seulement permis d'abriter un nombre très réduit de familles.

Quant aux locaux vacants il n'en existe pour ainsi dire aucun.

Notre ville est une ville de fonctionnaires et de petits rentiers. Vouddrait-on nous faire le plaisir d'interroger leurs associations?

Combien en 1931-32 ont été obligés de louer — et à quels prix — en garnis, séparés de leur famille parce qu'ils ne trouvaient aucun logement ou que les propriétaires étaient d'une telle exigence que la location devenait impossible.

D'autres, au contraire, prenaient les logements occupés par leur collègue, également déplacés, mais avec des majorations dépassant souvent 10 fois la valeur locative d'avant-guerre.

Nul n'ignore que la Ville de Cahors en matière de loyer est, à l'exception de Montauban (ville sinistrée), une des villes où les logements sont hors de prix.

Nous ne pensons pas que la municipalité soit à même de régler la question de location. N'a-t-elle pas eu de grosses difficultés pour régler l'affichage des locaux? Est-ce chose faite!

Nous considérons que le législateur a bien fait les choses en réglementant d'une façon très précise la question des loyers. Propriétaires, et locataires doivent en être satisfaits.

D'autre part, ce n'est pas au moment où la crise de chômage se fait sentir, où les traitements sont susceptibles de diminution qu'il faut revenir au droit commun.

Faudrait-il, dès à présent, comme dans beaucoup de villes opposer à la Ligue des Propriétaires une Ligue des Locataires pour pouvoir peser sur les décisions municipales et faire entendre notre voix. Non! Malgré que nos édules soient presque en totalité des propriétaires nous leur faisons confiance.

L'on n'a pas encore assez construit pour revenir à la loi de l'offre et de la demande. Tout est là. Et lorsqu'il y aura assez de logements pour établir la concurrence d'avant-guerre, les locataires eux-mêmes seront les premiers à demander le retour au droit commun.

Un groupe de locataires.

#### Saint-Hubert Club quercynois

En raison du grand nombre d'accidents de chasse survenus dans toute la France il est indispensable à tout chasseur consciencieux de s'assurer envers les siens et pour lui-même, pour le cas échéant, participer aux dommages et frais causés par tout accident.

A cet effet, consulter MM. Valéry et Roy, secrétaires et Lanié qui donneront tous renseignements utiles.

#### Nécrologie

Nous apprenons avec un bien vif regret la mort de Mme Marie Larrière, décédée à Cahors, à l'âge de 74 ans.

Nous prions son fils, M. Larrivé, le négociant bien connu de la rue Foch, ainsi que la famille, de vouloir bien trouver ici, l'expression de nos vives sympathies et de nos sincères condoléances.

#### Défaut de plaque à la bicyclette

Pour défaut de plaque de contrôle à sa bicyclette, Zala Valenty, de Belmontet, Bouygues, de Catus, Delmas, de Payrac, Baldy, de Rampoux, Pescadou, de Dégagnac, ont été l'objet d'un procès-verbal.

#### AVENIR CADURCIEN

Concert du jeudi 15 septembre  
Programme: 1<sup>o</sup> Touring club P. R. Andrieu; 2<sup>o</sup> Thérèse (grande valse de concert) Faust; 3<sup>o</sup> La Mascotte (Fantaisie sur l'opérette), Audran (solistes); piston, M. Mercier; baryton, M. Nègre; 4<sup>o</sup> Morceaux joués par M. Laurent, Professeur de musique à l'Ecole normale de musique de Paris: a) Prière, Hüby; b) Andante Cantabile, Kayser; c) Diverstissement, Andrieu; 5<sup>o</sup> Margot, Polka de concert, François Rivière.

Allées Fénélon, de 21 à 22 heures.

## Stationnement des forains

Considérant que le stationnement et le séjour prolongé de certains forains sur le territoire de la commune de Cahors présentent des inconvénients au point de vue de l'encombrement des emplacements qui leur sont affectés, M. le maire de Cahors a pris l'arrêté suivant:

ARTICLE PREMIER. — Les forains ne pourront stationner sur la place des Consuls ou sur le territoire de la commune de Cahors que la veille des foires, le jour même de la foire et le lendemain.

ART. 2. — Les droits de place ne seront perçus que pour ces trois jours seulement.

ART. 3. — Messieurs le Commissaire de Police, le Commandant de la Gendarmerie à Cahors et les agents de la force publique placés sous leurs ordres, ainsi que le préposé principal de l'octroi et ses agents sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet dès sa publication et son approbation par l'autorité préfectorale.

Signé: SALANIE.

#### Au Lycée Gambetta

M. Fruchier, censeur des études du lycée Gambetta, nommé au lycée de Béziers, a quitté Cahors pour rejoindre son nouveau poste.

A son départ, il a été salué par de nombreux amis qui lui ont manifesté leurs regrets de le voir partir de Cahors.

Depuis 3 ans, M. Fruchier était dans notre ville où il s'était acquis de vives sympathies non seulement parmi le personnel du lycée, les parents des élèves, mais parmi la population.

Car M. Fruchier, excellent chanteur, prêtait toujours son concours dans les soirées de bienfaisance organisées à Cahors.

Nous adressons à M. Fruchier l'expression de nos sympathies et de nos regrets.

Nous prions M. Guichard qui succède à M. Fruchier de vouloir bien agréer nos meilleurs souhaits de bienvenue.

#### Délit de pêche

Les gendarmes ont dressé procès-verbal à M. Issandier, voyageur de commerce, de St-Romain-le-Noble (Lot-et-Garonne) et à M. Chabrières, mécanicien à Fumel, qui pêchaient les écrevisses après le coucher du soleil.

#### Tombé de plusieurs mètres

Un ouvrier électricien, monté sur une échelle, travaillant à la réparation d'un fil électrique, dans une rue de Puyrubon, lorsqu'il reçut une forte commotion, le courant n'étant pas fermé.

L'ouvrier, d'origine italienne et habitant Bétailie, fit une chute de plusieurs mètres.

Relevé immédiatement, il fut transporté à son domicile. Il s'est blessé grièvement aux jambes et un long repos lui sera nécessaire.

#### Auto en feu

M. le Commandant Bru, en garnison à Auxerre, originaire du Lot, se rendait à St-Vincent-Rive-d'Olt, en auto, dans laquelle avait pris place sa famille.

En cours de route, pour une cause ignorée, l'auto prit feu.

Les occupants eurent juste le temps de sauter sur la route. L'auto a été complètement brûlée.

#### Moto contre charrette

Samedi soir, M. Georges Cazard, 21 ans, maître d'internat au collège de Figeac, se rendait à Brive, en moto, lorsqu'à quelques kilomètres, arrivant un attelage hippomobile.

Il faisait nuit et l'attelage n'était pas éclairé. M. Cazard ne le vit pas et la moto alla heurter la charrette.

&lt;

nous est permis de préjuger qu'il n'y aura pas de dimanche ceux à Cahors. Il sera donné aussi pour la formation des deux calendriers pour les équipes 1 et 2. Nous ne doutons pas que joueurs et spectateurs répondant à l'effort du comité, tous, dans leurs attributions respectives, se retrouveront au Stade dimanche. Coup d'envoi à 15 h. 30.

### L'OUVERTURE

Ainsi donc, la saison de rugby va s'ouvrir à Cahors. A nouveau le Stade Lucien Desprats va reprendre cette physionomie familière que nous aimons. En ces dimanches d'hiver, nous nous retrouvons, prêts à tous les enthousiasmes, épiquant de saines joies et aussi, peut-être, d'amères déceptions. Le spectateur qui revient ainsi, poussé par l'amour du jeu, par le souvenir aussi, à j'en suis sûr, dans l'âme une certaine poésie. Et dussé-je mettre en joie le profane, celui qui ne peut comprendre, j'écrirai que l'habitude des touches et des tribunes éprouve à chaque réouverture une douce mélancolie. Ah ! savez-vous, cette émotion, ces figures amies, cette atmosphère, ces impatiences, cette volubilité vocale qui, dans notre cher midi, excite nos sentiments, tout cela, le spectateur habituel sait qu'il le retrouvera.

Fi, les profanes, fi, les destructeurs des sédatifs, les pantouffliers qui assurent que le noble jeu est funeste pour la jeunesse. Ami lecteur, si vous trouvez sur votre passage un de ces grincheux, posez-lui ces trois questions :  
1° Avez-vous, cher Monsieur, dans votre vie, joué au rugby ?  
2° Avez-vous assisté à un match ?  
3° Connaissez-vous le jeu ?

Ah ! ma foi, non !  
Et voilà comment des personnes sensées, intelligentes (j'en ai trouvé) condamnent irrémédiablement et en est, je ne sais plus à quel euphémisme, qui n'hésitent pas à prôner d'autres sports, aussi vifs, plus vifs même que le rugby et qui « grincent des dents » pour causer de ce dernier.

A ceux-là, je donnerai quelques conseils, oh ! avec modestie, soyez-en certains.  
Le leur dirai : « Allez au stade, non pas une fois par saison, mais chaque dimanche. La promenade est agréable, en ces dimanches d'automne, elle est ombragée. Sans le vouloir, peut-être vous ferez vous-mêmes du sport, de la marche, qui activera votre digestion. Vous ne connaissez pas le jeu ? Qu'à cela ne tienne. Vous vous placerez sur la touche en face des tribunes et vous écouterez vos voisins. Au début, novice, vous riez de leur enthousiasme, et puis, par la connaissance du jeu, par la contagion, vous ferez comme eux.

Je souhaite, et ceci pour votre pénitence, que vous fassiez pire qu'eux !... Et vous ne me l'avouerez pas, mais, plus tard, en votre for intérieur, vous me remercierez, ainsi que le « Journal du Lot » qui a bien voulu me donner l'hospitalité et me la donnera sans doute encore.

Jehan de l'île.

### Arrondissement de Cahors

**Labastide-du-Vert**  
Notre fête. — Favorisée par le beau temps, la fête de Labastide-du-Vert a eu dimanche 11 et lundi 12 septembre un entrain exceptionnel. Durant ces deux jours le bal fut très animé grâce à l'orchestre de trois qui mérita des félicitations.

Comme tous les ans, le tirage de la tombola « pour les inondés du Mont Blanc » obtint un succès sans égal surtout quand les deux paquets surpris (en particulier le dernier) furent présentés et débattés devant un public nombreux et gai. Mais les privilégiés furent les heureux gagnants des appétissants gâteaux.

Le feu d'artifice attira le soir sur les berges du ruisseau un grand nombre de spectateurs.  
Le lundi matin, après le service religieux pour les morts de la guerre, un cortège imposant se constitua devant l'église pour la traditionnelle visite au monument aux morts où une gerbe de fleurs fut déposée. M. le Maire prononça une allocution de circonstance et demanda une minute de recueillement.

Ensuite le concours de quilles obtint son succès habituel.  
L'après-midi, les jeunes couples pu-

rent à nouveau se livrer à leur plaisir favori « la danse » jusqu'à une heure assez avancée.

Le ballon « Déguepripis » s'envola sans encombre.  
Voilà deux agréables journées que le Comité d'organisation offrit à la population, aussi au nom de celle-ci et en notre nom personnel, nous adressons aux membres de ce comité nos sincères félicitations et remerciements. — A. B.

**Obsèques.** — Un imposant cortège accompagnait lundi matin, 12 septembre, la dépouille mortelle de Mme veuve Caminade, décédée à l'âge de 70 ans, seulement.  
Dans cette cruelle circonstance nous adressons à ses deux fils et leur famille nos sentiments de condoléances attristées. — A. B.

### Belfort-du-Quercy

**Perception.** — M. Durou, percepteur à Lalbenque sera à Belfort le 21 septembre prochain de 8 heures à 11 h. 30 en tournée de recouvrement. Par la même occasion il remettra les titres aux souscripteurs de l'emprunt d'électrification contre remise des reçus qu'ils détiennent.  
**Délégués sénatoriaux.** — Dans sa dernière séance du 11 septembre dernier notre conseil municipal a élu comme délégués sénatoriaux : M. Planchou, maire et M. Marconnié, adjoint.

### Beauregard

**Nécrologie.** — Il y a quelques jours, M. Victor Médal, de St-Laurent (commune de Beauregard), au cours de son travail, fut blessé à une cheville par les dents d'un râteau.

La blessure était assez grave. Aussi bien, M. Médal fut transporté à l'hôpital de Cahors, et l'on espérait qu'il reviendrait guéri.  
Hélas ! Malgré les soins les plus dévoués, M. Médal a succombé.

Il était âgé de 55 ans.  
Ses obsèques ont été célébrées dimanche à Beauregard. Toute la population de la commune et de nombreux habitants des communes voisines, ont suivi, au champ de repos, le regretté disparu qui ne comptait que des sympathies.

Nous adressons à la famille si cruellement éprouvée, nos bien sincères condoléances.

### Luzech

**Conseil municipal.** — Les Conseils municipaux se sont réunis dimanche dernier à l'effet de désigner les délégués sénatoriaux qui prendront part aux élections du 16 octobre prochain.

Ont été désignés :  
A Luzech : MM. Poujade, maire ; Cavalié, adjoint, et Jean Bessières, conseiller municipal. Suppléant : M. Armand Delmestre.

A Parnac : MM. Ernest Pons, maire, et Marcel Delpouget, conseiller municipal. Suppléant : M. Albert, conseiller municipal.

A Saint-Vincent-Rive-d'Or : MM. Couture, maire et Denis Bonnafoux, adjoint. Suppléant : M. Peindaries, conseiller municipal.

**Carnet blanc.** — Nous apprenons que le mariage de notre sympathique ami, M. Jean Cavalié, garde républicain, avec Mlle Simone Gabrielle Samy, de Paris, aura lieu lundi prochain, 19 septembre.

Nous adressons aux futurs époux nos félicitations et nos vœux.

**Code de la route.** — Contrevenant pour défaut d'éclairage de la bicyclette a été dressée par la gendarmerie de Luzech contre MM. Roland Lalanne, de Fages, et Robert Teyssède, des Junies.

Bicyclistes et autres, allumez vos lanternes la nuit !

**Mutation.** — Par décision du commandant de légion, M. Antoine Audouy, maréchal des logis chef de gendarmerie à Saramon (Gers), est nommé en la même qualité à Luzech, en remplacement du regretté M. Vargues, décédé.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau chef de notre brigade.

### Parnac

**Nécrologie.** — C'est avec regret que nous avons appris le mort de M. Fournié, instituteur honoraire. Cette

mort a vivement ému la population de notre commune où M. Fournié était très estimé. Nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

### Montcuq

**Fête locale des 17, 18 et 19 septembre.** — En voici le programme :  
Le 17 : A 20 h. 30, réception de la musique, grand tour de ville et retraite aux flambeaux ; à 21 h., départ du ballon « Monseucus Vallium » ; Grand bal de nuit.

Le 18 : à 10 h., tour de ville en musique ; de 11 h. à 12 h., apéritif-concert, Place de la République ; de 16 à 19 h., grand bal de jour ; à 21 h., grand feu d'artifice accompagné de l'embrasement du vieux donjon. Cette année, le spectacle va être des plus attrayants, aussi la commission des fêtes a décidé de percevoir la minime somme de 1 fr. par spectateur.

A 22 h., grande illumination électrique et au gaz acétylène. Grand bal de nuit, bataille de confetti.

Le 19 : à 10 h., grand concert, Place de la République. Dans l'après-midi, jeux divers, tirage de la tombola, bal de jour. De 21 h. à minuit, grand bal de nuit terminé par une grande farandole. Après le bal grand réveil d'adieu.

La fête sera rehaussée par une foule d'attractions et des décors multiples et variés. Le meilleur accueil est réservé aux étrangers. Le comité ne répond pas des accidents.

### Puy-l'Evêque

**Hymnée.** — Samedi, a été célébré, à Puy-l'Evêque, le mariage de Mlle Maria Coustillas, de Puy-l'Evêque, avec M. Roland, cordonnier à Condat.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

### Prayssac

**Foire.** — La foire mensuelle de Prayssac, qui obtient toujours un vif succès, se tiendra vendredi 16 septembre.

### Vers

A l'occasion de la **Fête locale**, dimanche 18 courant, M. FRANCES, patron de la « Truite Dorée », servira à son aimable clientèle un excellent et confortable menu à

15 et 20 francs, vin compris  
Service dans le parc  
Les personnes soumises au régime sévère sont priées de s'abstenir.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Loubet, Sénateur-Maire, pour procéder à la désignation des délégués sénatoriaux.

Ont été désignés : MM. Besombes, Alby, Lafont, Delpuech, Bouyssou, Vayssé, Longe, Storg, D. Cavalié, MM. Bonnet, Ser et Caumontille sont nommés suppléants.

Une deuxième réunion a été tenue ensuite, à 11 h., pour traiter les affaires courantes.

Le Conseil confirme ses décisions antérieures en ce qui concerne la construction d'un Hôtel des Postes par les soins de la Ville, sur un terrain lui appartenant, moyennant un loyer à déterminer. Il approuve les termes du bail projeté et donne tous pouvoirs au Maire pour traiter avec l'Administration et signer toutes les pièces utiles.

La dépense relative à l'Assistance médicale gratuite pour le 1<sup>er</sup> semestre 1932 est approuvée ainsi que les frais relatifs aux travaux de mise en état et de goudronnage de plusieurs voies de la ville.

Un crédit est voté pour faire face au frais de réception de M. Herriot, président du Conseil le 25 septembre. Une subvention de 500 francs est allouée au Comice Agricole pour l'organisation d'un concours cantonal d'animaux reproducteurs et de produits agricoles le 29 octobre 1932.

Le Conseil émet le vœu pressant que la toiture de la Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, monument historique, soit l'objet d'un devis à dresser par le Sous-Secrétariat des Beaux-Arts pour des réparations urgentes.

Est enfin approuvé un rapport de l'architecte au sujet du règlement des travaux effectués pour la construction de deux water-closets, place Vital et place de la Raison.

### Espédaillac

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie dimanche, 11 courant, à 10 heures, sous la présidence de M. Lagarrigue, maire. Dix conseillers étaient présents.

Il est procédé tout d'abord à l'élection de deux délégués et d'un suppléant en vue des élections sénatoriales.

MM. Lagarrigue, maire et Cancé Jean, conseiller municipal, ont été élus, à l'unanimité, délégués titulaires ; M. Lucien Balmette, conseiller municipal, a été désigné comme délégué suppléant.

Les mémoires des médecins et pharmaciens pour le 1<sup>er</sup> semestre 1932 ont été approuvés.

L'assemblée a refusé, à l'unanimité, toute subvention en faveur du circuit de poste automobile rurale. La séance a été levée à 11 heures.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

**M. Herriot à Gramat.** — Programme des fêtes. — Le Comité d'organisation de la manifestation du 25 septembre prochain, réuni en Assemblée générale, a élaboré le programme suivant :

10 heures, rassemblement dans la cour de la gare.  
10 h. 1/2, réception de M. Herriot dans le salon de la gare.  
10 h. 3/4, départ du cortège.  
11 h., stationnement au monument aux morts. Dépôt d'une gerbe par M. le Président du Conseil.

11 h. 1/4, réception à l'Hôtel de Ville où un vin d'honneur sera offert à M. Herriot.  
11 h. 1/2, dislocation.  
12 h. 1/2, grand banquet au cours duquel un important discours politique sera prononcé par M. Herriot, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères.

Ce programme établi en collaboration avec les milieux intéressés est définitif et irrévocable.

Le Comité d'organisation, désireux de donner le plus grand éclat à cette manifestation a décidé la réalisation d'une brillante fête de nuit dont voici le programme :

A 17 heures, place de la République, apéritif-concert donné par les musiques réputées : « Union musicale Gourdonnaise » et « l'Harmonie Ste-Cécile », de Brive. A 21 h., féériques illuminations, à l'été foraine avec de nombreuses attractions ; bataille de confetti ; grand bal avec orchestre de choix ; feux d'artifice.

Nous sommes rendus à Gramat et nous pouvons affirmer que rien ne pêche comme organisation et comme exécution. Tout s'y organise comme par miracle. On sent bien une direction ferme, nous voulons parler du comité qui sans relâche et sans désespérer est toujours sur pied.

Bravo ! Messieurs du Comité de Gramat, vous ferez bien, nous en sommes sûrs, parce que vous voulez que M. Herriot emporte à Paris une bonne impression de votre ville.

**Délégués sénatoriaux.** — Dimanche le Conseil municipal de Gourdon s'est réuni à 10 heures pour la désignation de ses délégués à l'élection des 3 sénateurs du Lot.

Cette désignation a donné les résultats suivants : Titulaires : MM. Daillac Edouard, maire ; Traucou Armand, adjoint ; Dr Coulon Jean, adjoint ; Gibert Alphonse, adjoint ; Bruno Paul, adjoint ; Admiral Alphonse, Baynat Henri, Espalitié An-

dré, Lacam Fernand, Conseillers municipaux.  
Suppléants : MM. Chavanié et Mazet.

### Salviac

**A la Commission d'hygiène.** — Lors de sa dernière réunion, le Conseil départemental d'hygiène présidé par le Préfet du Lot, a donné un avis favorable au projet de démolition d'immeubles insalubres et l'assainissement de la place de la Fontaine.

Nous sommes assurés que notre actif conseiller général, M. le Dr Cambornac, fera diligence pour arriver à la réalisation de ce projet dans l'intérêt de la population et pour l'assainissement et l'embellissement des plus vieux quartiers de Salviac, le quartier de la rue Basse.

Tout vient ainsi à son heure, éclairage électrique, réseau d'autobus, réseau téléphonique, adduction d'eau et assainissement de la ville.

Espérons que toutes ces améliorations locales contribueront à enrayer le mal sans cesse grandissant, la dépopulation de nos campagnes.

**La protection des berges du Cèou.** — M. le Dr Cambornac, maire et conseiller général de Salviac, vient d'être désigné par le Conseil municipal, lors de sa dernière réunion, comme délégué de la commune au comité du syndicat d'études pour la protection des berges du Cèou. On ne pouvait assurément faire un meilleur choix.

### DÉPÊCHES

Paris, 8 heures.

**L'exécution de Gorguloff**  
Mercredi matin, Gorguloff, l'assassin du président Doumer, a été exécuté à Paris, à 5 heures 55.

L'assassin a assisté à l'office religieux célébré par un pope.  
« Pardón à tout le monde !... Russie ! Russie !... » a dit l'assassin avant de tomber sur la bascule.

Paris, 8 h. 30.  
**Un train dans un ravin à Tiemcen**  
Mercredi, dans l'après-midi, un train qui transportait 510 officiers, sous-officiers et soldats de la légion étrangère de Bel-Abbès à Oudja, est tombé dans un ravin entre Zeboun et Turenne, dans la région de Tiemcen.

Il y aurait 120 morts et 150 blessés.  
Paris, 12 h.

**La catastrophe de Tiemcen**  
Un dernier télégramme reçu au ministère de la guerre, indique 60 morts dans la catastrophe de Tiemcen, mais on croit que le chiffre serait de 100 morts.

**Japon et Mandchourie**  
De Tokio. — Le Japon a signé un traité reconnaissant le gouvernement mandchou. Un accord militaire secret aurait été également conclu.

**L'aviation « American-Nurse »**  
De Rome. — L'aviation « American Nurse » attendu toute la nuit à Rome n'est pas arrivé.

On craint qu'il n'ait plus eu d'essence dans ses réservoirs.

### AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve Eugène AUTIER, Madame Veuve DABLANC, Monsieur Philippe DABLANC, de Concois, et sa famille, et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

**M. Eugène AUTIER**  
ancien sous-officier au 7<sup>e</sup> de ligne,

leur époux, genre et beau-frère, décédé à Cahors le 15 septembre 1932, à 58 ans, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu en l'église Cathédrale le 17 septembre à 9 h. 1/4.  
Réunion à la maison mortuaire, 7, rue St-Maurice.

### Mesdemoiselles et Mesdames

Mlle Simone DALET a l'avantage de vous prévenir qu'elle ouvrira un

**SALON DE COIFFURE**  
le 17 septembre, rue St-Pierre, en face les bureaux de la Préfecture, et compte sur l'honneur de votre gracieuse clientèle.

Venez, vous retirerez le fruit de son travail, et ses prix vous retiendront.

### AVIS DE DÉCÈS

Madame et Monsieur Eugène LARRIVE négociant, leurs enfants, Madeleine et Roger, et tous les autres parents, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Madame Veuve Jean LARRIVE**  
Née VERTUT

Décédée le 13 septembre, dans sa 74<sup>e</sup> année, munie des sacrements de l'Eglise, et vous prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le vendredi 16 septembre, en l'Eglise Cathédrale, à 9 heures.  
Réunion Maison mortuaire, 16, rue Maréchal Foch.

### Ne soyez pas nerveuse

« J'étais nerveuse et tout mon état s'en ressentait. Pour un rien, cela n'allait pas. Je m'irritais facilement et devenais neurosténique. Un jour, j'ai lu dans mon journal l'annonce de la Quintonine et je l'ai essayée. Elle a remis mes nerfs en place et mon organisme est aujourd'hui en parfait état. » Mme J. C., à Rodez. La Quintonine vaut seulement 4 fr. 95. Ties Phies et Phie Orliac à Cahors.

### Deux emplois de FEMME DE SERVICE

sont disponibles à l'internat de P. P. S. de Cahors.  
S'adresser à M. le Directeur.

Le public est informé qu'à partir du 15 septembre, M. DELPECH, ancien chauffeur du service de ville, met à sa disposition une voiture confortable pour

### TRANSPORTS ET SERVICE DE VILLE

Pour les départs, s'inscrire à la librairie Euphrasie ou au numéro 1, rue de la Chanterrie.

### HALLES DE CAHORS

**Charcuterie DELMAS**  
Samedi 17 septembre, il sera vendu en réclame :  
Saucisse fraîche, pur porc, 7 fr. 50 le demi-kilo.  
Huile de table (surfine), 3 fr. 75 le litre.  
Café extra (Le Mexicain), 2 fr. les 25 grammes.  
Sardines surfinées, les 2 boîtes 3 fr. 75.

Tous les jours, nouvelle réclame sensationnelle.

### ON DEMANDE

Jeune employée de laboratoire  
16 à 17 ans  
Pharmacie ORLIAC, CAHORS

### DEMAIN VENDREDI

(derrière la Statue Gambetta)  
**BERNARD ALCO**

mettra en vente un grand assortiment de chapeaux feutre pour dames, valeur 29 francs, sacrifiés 15 fr. Grand choix de mouchoirs à partir de 5 francs la douzaine. Serviettes de toilette nid d'abeille et éponge, 16 fr. la douzaine ; gants de toilette, taies d'oreillers, torchons, serviettes de tables. Grand assortiment de gilets et pull-overs pure laine, 20 fr. ; pour enfants, 12 fr. Crêpe de Chine, gogette, crêpe satin, marocain, toiles de soie, velours, doublures, etc...

### MAIENS ET CARRIERS DU SUD-OUEST

**Maurice GAUDRY & Co**  
Société en commandite par actions  
au capital de 400.000 fr.

Siège social : CASTELFRANC (Lot)

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, 24, rue de la Darse, à Marseille, le vendredi 7 octobre 1932, à 15 heures.  
Ordre du jour : Rapport du gérant et du Conseil de surveillance. — Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1931, et quittus au Conseil. — Démission d'un administrateur, et quittus à lui donner pour sa gestion. — Renouvellement partiel du conseil de surveillance.

Le gérant.

Feuilleton du « Journal du Lot » 7

### Le Seigneur Mystère

ROMAN  
par J. Joseph-RENAUD

### CHAPITRE II

Malheureusement l'illusionniste se tut soudain, remit Lucienne debout, dit : « Ah ! mes exercices ! » et, sans plus s'occuper d'elle, commença à répéter devant la glace ses finesse d'emballage.

Rien n'agacait davantage sa femme. Cette série d'exercices dont elle connaissait par cœur le nombre et l'enchaînement lui faisaient trouver son mari presque ridicule.

Et puis, jeune mariée de dix-neuf ans, comment ne lui en aurait-il pas voulu de paraître l'oublier aussi totalement ?

D'abord, cinquante empalements ordinaires avec une pièce de cinq francs, la main droite feignant de placer la pièce dans la main gauche et la retenant en la paume droite. Ensuite, cinquante « empalements à l'italienne », la pièce gardée cette

fois, par le bord, entre la base du pouce et l'index. Puis, cinquante « tourniquets », la pièce tenue au bout des doigts de la main gauche, la main droite feignant de la saisir et la laissant tomber invisiblement dans la paume gauche.

Puis encore des « coulées » où la pièce, au lieu d'aller dans la main gauche, reste prise à plat entre l'index et l'auriculaire de la main droite allongée... Après, d'autres exercices avec des cartes, des boules, des balles...

Trois quarts d'heure de gesticulation silencieuse... Cette séance d'entraînement devint si insupportable à Lucienne qu'elle essaya de l'interrompre, d'abord en venant embrasser son mari, mais il l'écarta doucement ; puis en lui parlant : « Il ne répondit pas ».

Alors, elle se mit à chanter : « Les bleus sont bleus, les bleus sont délicieux... »

— Lucienne, tais-toi !... J'ai besoin de calme pour mes exercices !... Elle feignit de n'avoir pas entendu et continua sa chanson : « Oui, la couleur que je préfère, c'est le bleu ; le bleu des bleus... »

— Lucienne, laisse-moi tranquille !... « Les bleus sont bleus, les bleus sont délicieux... » Il saisit aux coudes l'insupportable enfant, la porta dans la salle de bains et referma la porte à clef.

Quand, ayant terminé ses empa-

mages, il vint la délivrer, elle avait les yeux rouges et les lèvres tremblantes. Il voulait, en riant, la prendre dans ses bras. Elle le repoussa.

Il la conduisit dans un restaurant où elle aimait dîner. Elle ne parla point et se priva des plats qui lui plaisaient.

A l'Olympia, elle accomploit à la perfection son devoir de servant de scène, mais le visage fermé, les yeux dédaigneux...

Chaque étage était occupé par un de ces commerçants qui ont pour clientèle, non le public, mais d'autres commerçants, en boutique ceux-là. Au premier à droite, une large plaque de cuivre, appliquée sur un des battants d'une grande porte, disait : « Jacquinol, perles... »

M. Jacquinol, dont la magnifique Chrysler attendait devant la porte, de dix heures à midi et de quatre à six, était spécialisé dans la « perle fautive », il faisait, disait-on, des affaires considérables avec l'Amérique où il avait habité autrefois.

...Anselmo descendit de Madeleine-Bastille, glissa, faillit tomber, jura. Pour gagner le trottoir, il dut con-

tourner la Chrysler. Il en reconnut le numéro et s'arrêta quelques instants.

— Ça se paye des voitures de luxe, grommela-t-il, et moi je traîne en autobus...  
Il monta au premier et entra.

Une des deux dactylos qui pianotaient avec cette fièvre qui donne la présence du patron dans son bureau, se détourna de la machine et, sans se lever, tout en machant du sen-sen :  
— M. Jacquinol est très occupé, M. Anselmo... je ne crois pas qu'il puisse vous recevoir...  
— Annoncez-moi Mademoiselle Mathilde... Et dites que c'est urgent.

Mlle Mathilde sortit par une porte rembourrée et revint quelques instants après.  
— M. Jacquinol me charge de vous dire que ce n'est pas encore la fin du mois !...  
Anselmo marcha tranquillement vers la porte rembourrée, bouscula le garçon de bureau qui essayait de lui barrer le chemin et entra dans le cabinet spacieux et élégant de M. Jacquinol.

Une grande fenêtre ouverte laissait venir le bruit constant du boulevard. M. Jacquinol quarante ans, des bandeaux poivre et sel sur un visage régulier mais ridé, vêtu avec une élégance coquette et voyante, s'écria, sans retenir le corona qu'il fumait du coin de la bouche, à l'américaine :  
— Alors maintenant vous pénétrez chez moi malgré mes ordres ?... Pourtant si je vous fais remettre de l'ar-

gent, chaque mois, c'est à condition de ne pas être importuné le reste du temps !

Anselmo ne répondit pas. Il désigna, du regard, le garçon de bureau qui venait d'entrer, rouge, furieux...  
— Enfin, qu'est-ce que vous voulez ?... Puisque vous êtes là, parlez ?...  
Sortez, Julien !...  
La porte se ferma, avec un souffle sourd.

Alors, M. Jacquinol du ton dont on parle à un groom :  
— Eh bien, j'attends ?... qu'est-ce que les venu fiche ici ?...  
Anselmo s'assit, se renversa dans le fauteuil, mit ses mains dans ses poches. Puis, tranquillement :  
— Sirez est à Paris !... dit-il.

L'effet de ces paroles fut invincible et surprenant. Jacquinol devint livide. Ses lèvres tremblèrent...  
— Voyons, Anselmo... c'est... c'est une blague que tu me racontes... tu veux... tu veux me charrier ?...  
— Je n'ai pas envie de blaguer... Ah ! que tu as mauvaisme mine !... On dirait que tu relèves de la fièvre jaune... C'que tu l'as, la pétoche !... c'en est répugnant !... Eh bien oui, Sirez est à Paris ! J'ai rencontré Roberte hier, par hasard !... Elle m'a menacé...  
— Robert

**GRANDE MAISON DE**  
**TEINTURE NETTOYAGE**  
de tous vêtements,  
tissus, chapeaux, etc...  
Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir.  
Teintures de fourrures.  
Nettoyage d'ameublements, etc...  
ENVOI TOUTS LES SAMEDIS  
Travail soigné  
Dépôt pour Cahors :  
**Madame Louis BONNET**  
2, rue des Capucins

1.500 fr. p. mois et plus av. fortes remises à AGENTS p. placem. Huiles Minérales Autos Industrielles Graissage. Référ. exigées. **PALMARUM OIL** à SALON (Provence).

**Bibliographie**

**LA NATURE**  
Numéro spécial de T. S. F.  
Comme chaque année, La Nature a choisi le moment de l'exposition de T. S. F. pour faire le bilan des progrès accomplis en ces derniers mois. La place d'honneur est donnée cette fois à la télévision à laquelle on peut prédire pour un très prochain avenir un développement peut-être comparable à celui de la radiophonie. Née en 1925, elle a suscité déjà des efforts considérables dont il est intéressant de faire le point. La Nature a donc demandé aux principaux artisans de la nouvelle science, tant français qu'étrangers, ce qu'ils savent, ce qu'ils font, ce qu'ils espèrent. On lira leurs opinions, toutes pleines d'espoir.  
M. Brenot, président du syndicat des industries radiodiffusionnelles, développe ensuite ses idées sur l'organisation de la radiophonie en France : réseau national, réseau privé, contingentement.  
Les radio-rapports se multiplient et se perfectionnent, on a causé par T. S. F. du sonnet de Mont-Blanc ; on a suivi et raconté le tour de France cycliste ; La Nature présente les installations qui permettent ces nouveautés.  
Il y a quelques années seulement qu'on savait entendre des ondes courtes, de quelques dizaines de mètres et déjà l'on arrive maintenant aux ondes ultra-courtes de dix centimètres ; elles ont elles aussi maintes applications que l'on commence seulement à entrevoir et que La Nature énumère.  
Mais la T. S. F. est descendue au prétoire ; elle crée toute une jurisprudence ; on trouvera dans ce numéro l'avis des juges et des avocats les plus autorisés sur les droits des auditeurs, notamment en matière de « parasites ».  
Bien entendu, l'année a été fertile en nouveaux dispositifs de réception, de sélection, de photographie, etc. Ces nouveautés sont présentées clairement, avec figures à l'appui, si bien que ce numéro spécial de La Nature, comme ses devanciers, est le vade-mecum de l'amateur éclairé qui veut se tenir au courant d'une science, d'un art, d'une distraction qui se perfectionne tous les jours.  
**LA NATURE** — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

**L'OPINION**  
Journal de la semaine  
Paraissant tous les samedis  
8, rue des Beaux-Arts, Paris, VI<sup>e</sup> arr.  
Sommaire du samedi 10 septembre 1932  
Editorial. — Affaires extérieures : La Note allemande ; Charles-Maurice Bellet. — Ce qu'on dit. — Affaires intérieures : Le Languedoc électoral (suite) ; Pierre de Pressac. — Notes et Figures : Paradis terrestre ; Solange Duvernoy. — L'affaire de la « Tour de Nesles » ; E. Deverin. — Littérature : Roses, coeurs, châteaux ; Robert Bourget-Pailleron. — Chronique internationale : Train de maison ; André Thérive. — Mémoires et documents : Les dernières années de Marceline Desbordes-Valmore ; Albert Capitain. — Enquêtes et Voyages : Les Cent draps ou qu'appellez-vous Progrès ? (Suite) ; Paul Henzé. — Histoire : La captivité du Roi de Rome ; Marie-Louise Pailleron. — Art et Curiosité : Tourisme et art populaire ; Henri Clouzet. — Chronique hippique : Jika. — La Bourse.

**Chemin de fer de Paris à Orléans**

**Rentrée des vacances 1932**  
(Septembre-Octobre)  
Trains express supplémentaires (toutes classes)  
1<sup>o</sup> — Entre Quimper (dép. 14 h. 11 jusqu'au 2 novembre inclus) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 23 h. 59). 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> classes seulement, entre Nantes et Paris-Quai d'Orsay. Voiture directe de 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> classes « Quimper-Paris ».  
2<sup>o</sup> — Entre Angoulême (dép. 10 h. 30) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 17 h. 06) du 10 septembre au 2 octobre inclus.  
3<sup>o</sup> — Entre Angoulême (dép. 21 h. 53) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 4 h. 48) du 17 septembre (nuit du 17 au 18) au 2 octobre inclus (nuit du 2 au 3).  
4<sup>o</sup> — Entre Périgueux (dép. 21 h. 00) et Paris-Austerlitz (arr. 4 h. 50) du 22 septembre (nuit du 22 au 23) au 2 octobre inclus (nuit du 2 au 3).  
5<sup>o</sup> — Entre Toulouse (dép. 13 h. 00) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 23 h. 47) du 11 septembre au 2 octobre inclus.  
6<sup>o</sup> — Entre Limoges (dép. 9 h. 04) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 15 h. 49) du 25 septembre au 2 octobre inclus.  
7<sup>o</sup> — Entre Limoges (dép. 12 h. 05) et Paris-Austerlitz (arr. 18 h. 22) du 17 septembre au 2 octobre inclus.  
8<sup>o</sup> — Entre Limoges (dép. 18 h. 05) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 23 h. 47) les dimanches et jours de fêtes jusqu'au 10 septembre inclus et tous les jours du 11 septembre au 2 octobre inclus (avec correspondance de Bourges (départ 20 h. 10)).  
9<sup>o</sup> — Entre Limoges (dép. 23 h. 07) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 5 h. 29) jusqu'au 9 octobre inclus (nuit du 9 au 10).  
10<sup>o</sup> — Entre Rodez (dép. 15 h. 45) et Paris-Austerlitz (arr. 4 h. 50) du 22 septembre (nuit du 22 au 23) au 2 octobre inclus (nuit du 2 au 3).  
11<sup>o</sup> — Entre Aurillac (dép. 17 h. 39), Neussargues (dép. 18 h. 02) et Paris-Austerlitz (arr. 4 h. 50) du 22 septembre (nuit du 22 au 23) au 2 octobre inclus (nuit du 2 au 3).

Ces trains desservent les principales gares du parcours.  
Pour plus amples renseignements consulter les affiches placardées dans les gares du réseau d'Orléans.  
**Relations rapides entre Paris-Quai d'Orsay et les stations thermales et climatiques de Vernet-les-Bains et Font-Romeu.**  
Pendant la saison d'été 1932, des relations rapides sont établies entre Paris-Quai d'Orsay et les stations thermales et climatiques de Vernet-les-Bains et Font-Romeu, via Montauban-Toulouse.  
Trains rapides de 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> classes comportant des voitures directes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> classes avec lits-toilette et compartiment à couchettes en 1<sup>o</sup> classe de Paris à La Tour-de-Carol et vice-versa. Couchettes mises en disposition de nuit au départ de Châteauroux seulement, à l'aller.  
Wagons-lits de 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> classes de Paris à Villefranche-Vernet-les-Bains et vice-versa du 11 juin au 30 septembre, à l'aller, du 12 juin au 1<sup>o</sup> octobre, au retour.  
Wagon-restaurant de Paris à Châteauroux, à l'aller, de Perpignan à Toulouse et de Châteauroux à Paris, au retour.  
Aller. — Paris-Quai d'Orsay, départ, 17 h. 21, Villefranche-Vernet-les-Bains, arr. 9 h. 13 (via Perpignan), Font-Romeu (via Ax-les-Thermes et La Tour-de-Carol) arr. 9 h. 54.  
Retour. — Font-Romeu départ, 17 h. 01 (via La Tour-de-Carol et Ax-les-Thermes), Villefranche-Vernet-les-Bains départ, 17 h. 21 (via Perpignan), Paris-Quai d'Orsay arr. 10 h. 15.

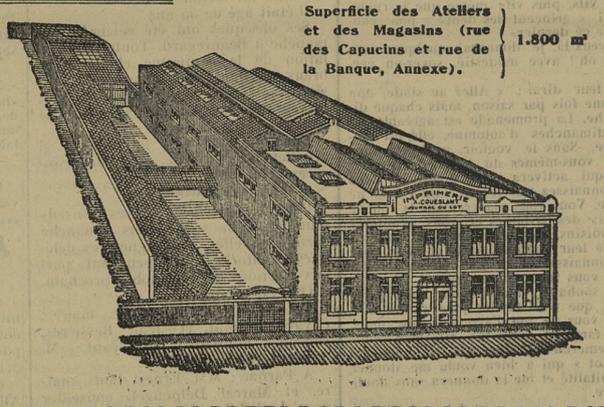
**Voyages circulaires à itinéraires facultatifs**  
Toutes les gares des réseaux de Paris à Orléans de l'Etat et du Midi, délivrent toute l'année, sur demande préalable, des carnets de 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> classes pour voyages circulaires de 500 km. de parcours minimum sur les dits réseaux.  
L'itinéraire, qui doit être établi par le voyageur lui-même, doit ramener ce dernier à son point de départ initial ; le voyage peut comporter des solutions de continuité dans le parcours par fer.  
Validité. — 30, 45 ou 60 jours suivant

la longueur du voyage avec faculté de prolongation de moitié.  
Faculté d'arrêt.  
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux gares des trois réseaux intéressés ; à l'Agence P.-O. Midi, 16, boulevard des Capucines et à l'Agence P.-O., 126, boulevard Raspail, à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris ; aux Agences de Voyages.  
**LE LIVRET-GUIDE OFFICIEL de la Cie d'Orléans**  
(Edition de Mars 1932)  
La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente, dès maintenant, au prix de 3 fr. 50 son Livret-Guide Officiel (Edition de Mars 1932).  
Comme précédemment, ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 75 pour la France et 7 fr. 10 pour l'étranger, en mandat-carte, chèques-postaux (Paris 1204) ou timbres-poste français, au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, à Paris (13<sup>e</sup>).

**Pharmacie Paul GARNAL**  
97, Boulevard Gambetta, CAHORS  
**Organisation moderne**  
Eau de Cologne 60°  
Prix du litre verre compris 30 fr.  
Prix du 1/2 litre — 16 fr.  
Prix du 1/4 litre — 8 fr.  
Eau de Cologne 90°  
Prix du litre verre compris 38 fr.  
Prix du 1/2 litre — 20 fr.  
Prix du 1/4 litre — 11 fr.  
Toutes ces Eaux de Cologne aux Extraits concentrés de fleurs constituent de véritables parfums  
Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le Gérant : L. PARAZINES

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS  
(Personnel intéressé)  
**CAHORS (Lot)**  
1, RUE DES CAPUCINS, 1  
Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe) 1.500 m<sup>2</sup>

**INSTALLATION MODERNE**  
**NEUF LINOTYPES**  
**22 PRESSES**  
**LIVRAISON RAPIDE**  
— PRIX MODÉRÉS —



**SERVICE D'ÉTÉ 1932**

**De Paris à Toulouse par Cahors**

	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.
PARIS (Orsay) dép.	22 20	9 55	17 21	19 56	21 10	23 34	20 22	22 22	23 52
PARIS (Aust.) dép.	22 34	10 7	17 32	20 8	21 22	23 48	21 16	23 16	25 42
LIMOGES (arrivée)	5 53	16 6	23 2	2 8	3 16	3 24	4 8	5 12	6 48
LIMOGES (départ)	4 31	9 5	16 21	23 8	2 23	3 24	4 8	5 12	6 48
BRIVE... (arrivée)	7 12	11 59	18 2	0 45	4 8	5 12	6 48	8 24	9 50
BRIVE... (départ)	7 35	12 33	18 19	8 18	5 2	6 48	8 24	9 50	11 16
Gignac-Cressensac	8 13	13 10	16 57	—	—	—	—	—	—
SOULLAC... dép.	8 37	13 48	17 22	18 50	20 33	—	—	—	—
CAZOUËS... dép.	8 45	13 56	17 30	—	—	—	—	—	—
La Chap.-d-Mareuil	8 51	14 2	17 36	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9 2	14 12	17 47	—	—	—	—	—	—
Nozac	9 14	14 22	17 59	—	—	—	—	—	—
GOURDON... dép.	9 31	14 37	18 17	19 17	21 40	—	—	—	—
Saint-Clair	9 40	14 46	18 27	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	9 51	14 57	18 39	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	10 2	15 8	18 51	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10 13	15 19	19 2	—	—	—	—	—	—
Espère	10 25	15 28	19 12	—	—	—	—	—	—
Pradines	10 29	15 35	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivée)	10 35	15 41	19 23	19 58	2 35	6 4	6 9	7 11	7 11
CAHORS (départ)	11 55	17 38	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	11 45	17 50	—	—	—	—	—	—	—
Cieureac	11 59	18 7	—	—	—	—	—	—	—
Labbenque	12 6	18 16	—	—	—	—	—	—	—
Causade	12 40	18 54	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	13 14	19 32	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE... arr.	16 49	21 46	—	—	—	—	—	—	—

**De Toulouse à Paris par Cahors**

	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> d.
TOULOUSE... d.	4 50	8 48	10 20	13 40	19 44	21 3	23 6	23 6
MONTAUBAN... d.	6 14	9 48	11	16 2	20 29	21 43	—	23 52
Causade	6 55	10 29	—	16 41	20 54	—	—	—
Labbenque	7 32	11 9	—	17 17	—	—	—	—
Cieureac	7 40	11 18	—	17 25	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 51	11 30	—	17 36	—	—	—	—
CAHORS... (arr.)	7 59	11 38	12 4	17 44	21 36	22 47	—	0 53
CAHORS... (dép.)	8 17	12 42	12 8	17 52	21 40	22 51	—	0 57
Pradines	8 24	12 49	—	17 59	—	—	—	—
Espère	8 32	12 53	—	18 7	—	—	—	—
St-Denis-Catus	8 46	13 11	—	18 20	—	—	—	—
Thédirac-Peyril	8 59	13 25	—	18 33	—	—	—	—
Dégagnac	9 10	13 34	—	18 42	—	—	—	—
Saint-Clair	9 19	13 43	—	18 51	—	—	—	—
GOURDON (1) d.	9 37	13 58	12 51	19 6	22 25	—	—	—
Nozac	9 45	14 7	—	19 14	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9 55	14 16	—	19 23	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar	10 2	14 24	—	19 30	—	—	—	—
CAZOUËS... d.	10 8	14 30	—	19 38	—	—	—	—
SOULLAC... dép.	10 25	14 42	13 16	19 49	22 51	—	—	—
Gignac-Cressensac	11 20	15 41	—	20 19	—	—	—	—
BRIVE... (a.)	—	—	13 53	20 49	23 32	0 29	—	2 43
BRIVE... (d.)	—	—	13 58	23 39	0 39	—	—	2 48
PARIS... (A.) arr.	—	—	21 46	—	8 33	8 52	—	10 4
PARIS... (O.) arr.	—	—	21 58	—	8 45	9 4	—	10 15

**De Cahors à Libos**

CAHORS	6 22	15 3	»	18 33
Pradines	6 29	15 11	»	18 41
Mercuès	6 38	15 20	»	18 50
Douelle (Arrêt)	6 42	15 24	»	18 54
Parnac	6 49	15 33	»	19 3
Luzech	6 55	15 39	»	19 10
Castelfranc	7 7	15 50	»	19 22
Prayssac (Arrêt)	7 11	15 54	»	19 26
Puy-l'Évêque	7 20	16 3	17 35	19 35
Duravel	7 27	16 10	17 47	19 43
Soturac-Touzac	7 35	16 18	17 59	19 51
Fumel	7 46	16 29	18 26	20 3
LIBOS	7 51	16 34	18 32	20 8

**De Libos à Cahors**

LIBOS... dép.	6 27	9 22	14 25	18 12
Fumel	6 38	9 29	14 32	18 20
Soturac-Touzac	6 54	9 40	14 43	18 30
Duravel	7 5	9 47	14 50	18 37
Puy-l'Évêque	7 21	9 55	14 57	18 44
Prayssac (Arrêt)	7 35	10 4	15 6	18 52
Castelfranc	7 52	10 9	15 11	18 57
Luzech	8 12	10 20	15 22	19 9
Parnac	8 25	10 29	15 32	19 17
Douelle (Arrêt)	»	»	15 37	19 22
Mercuès	8 40	10 40	15 43	19 27
Pradines	8 52	10 48	15 51	19 35
CAHORS	9 1	10 55	15 58	19 42

**St-Denis-près-Martel et Aurillac**

St-Denis-près-Martel	5 22	»	14 21	17 13	»
Yvrayac	5 30	»	14 29	17 21	»
Bétaillé (Arrêt)	5 36	»	14 35	17 23	»
Puybrun	5 46	»	14 44	17 34	»
Bretenoux-Biars	6 4	»	14 57	17 45	»
Port-de-Gagnac	6 12	»	15 5	17 52	»
Laval-de-Cère	6 23	»	15 14	18	»
Lamatyvie	6 45	»	15 34	18 21	»
Siran (Arrêt)	7 2	»	15 51	18 38	»
La Roquebrou	7 20	»	16 7	19 55	»
AURILLAC... arrivée	8 2	»	16 50	19 41	»

**Le Buisson à St-Denis-près-Martel**

Le Buisson, dép.	6 32	10 59	»	19 45
Sarlat	7 53	12 5	17 35	20 43
Cazouès	8 33	12 42	19 8	21 21
Souillac	7 31	10 56	13 34	19 21
Le Pigeon	7 45	11 20	13 48	19 35
Baladou. Arrêt.	7 50	11 27	13 53	19 40
Martel	7 59	11 56	14 1	19 49
St-Denis-p.-M. ar.	8 9	12 8	14 11	19 59

**St-Denis-près-Martel au Buisson**

||
||
||